

Instant Togo Résidence#1
**Programme de soutien à la structuration et au développement des
projets culturels et artistiques au Togo**
Appel à projets 2026

*L'appel à projets Instant Togo Résidence #1 est ouvert jusqu'au 27 mars 2026
Les projets devront être réalisés avant le 15 septembre 2026*

A- PRESENTATION GENERALE

Après l'important volant de soutien à l'occasion d'Africa création 2023 et le programme hors norme Togo créatif soutenu par la Délégation de l'Union européenne porté par l'Institut français du Togo et le Goethe Institut depuis 2022, l'ambassade de France au Togo lance la 2e séquence de son soutien à la résidence de création avec l'AAP *Instant Togo Résidence*.

Le présent Appel à Projets bénéficie du soutien du dispositif Création Africa 2025, dans le cadre d'un Fonds Equipe France proposé au réseau des Instituts français et au bénéfice des industries culturelles et créatives au Togo.

Instant Togo Résidence#1 est un programme destiné aux **structures togolaises** afin de favoriser la création à l'occasion de résidences au Togo, en lien avec les enjeux contemporains de la création artistique, assorti d'un projet de diffusion.

Au-delà du soutien à la création artistique, cet appel a également pour objectif de **favoriser l'émergence et le renforcement de démarches d'entrepreneuriat culturel**, en accompagnant les porteurs de projets dans la **construction de modèles économiques**, la **professionnalisation de leurs pratiques** et le **développement de partenariat**.

En 2026, entre 20 et 30 projets devraient être sélectionnés avec 3 AAP proposés.

Deux volets sont proposés par ce même AAP :

- **Composante 1 :** dépôt de dossier proposé aux Pôles Ressources Africa Création 2023, à savoir :

Brin de Chocolat (Danse), Fiohomé et la Fabrique des fictions (Théâtre), le Musée Paul Ahyi (arts visuels), et Afuma Assahoun (cirque)

- **Composante 2 :** dépôt de dossier proposé aux structures culturelles et artistiques togolaises.

Pour les deux composantes les modalités et critères sont identiques.

Cet appel s'inscrit dans une dynamique de **professionnalisation du secteur culturel**, de **mise en réseau** et de **montée en compétences**, en écho aux programmes portés par l'Institut français et ses partenaires en Afrique de l'Ouest, notamment AOCA de l'Institut français à Paris ou Africa-Europe partnership for Culture...

B - BENEFICIAIRES

Pour être éligible à ce dispositif, le dossier de candidature doit obligatoirement concerner des artistes de nationalité togolaise ou installés au Togo depuis au moins un an.

Les structures bénéficiaires doivent être régulièrement immatriculées au Togo, et disposer d'un statut compatible avec les modalités de financement de l'Institut français du Togo.

A noter que le réseau culturel français à l'étranger peut également être partenaire du dépôt de projet à l'exception de l'Institut français du Togo, gestionnaire du programme.

C- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Domaines visés : arts de la scène et du spectacle vivant (danse, théâtre, arts de rue, musique, arts visuels, création numérique, mode).

Chaque projet doit bénéficier de lettres d'intention de diffusion crédibles, avec une attention particulière aux diffusions proposées dans les pays limitrophes notamment le Ghana et le Bénin.

Le montant minimum de financement est de 3000 € et le montant maximum de 6000 €.

Le montant accordé par l'Institut français du Togo est déterminé en fonction du budget général et de l'intérêt du projet.

Les projets peuvent être des résidences de création originales ou des reprises de résidences (de plus d'un an), avec une attention particulière portée aux capacités réelles de leur diffusion.

Les projets seront financés au maximum à 80% par le programme Instant Togo Résidence #1. Néanmoins, un objectif de 40% de cofinancement est souhaité et sera apprécié.

Les types de cofinancements attendus : subvention, mécénat, crowdfunding, recette de billetterie, apport en industrie, autofinancement, pré achat, vente de produits ...

Une restitution publique sera obligatoirement proposée en fin de résidence.

D - PROCESSUS DE CANDIDATURE

Un jury d'experts évaluera les candidatures sur la base des documents suivants :

E- PIECES NECESSAIRES AU DOSSIER

- Note de projet artistique (papier libre) ;
- Biographie des artistes et de l'équipe impliquée (papier libre) ;
- Définition des conditions techniques de la résidence (papier libre) ;
- Budget recettes-dépenses équilibré (selon le modèle communiqué doc 1) ;
- Exemple du type de Contrat à passer avec les artistes impliqués sur la résidence (document propre au candidat) ;
- Lettre d'intention de diffusion (3 au minimum hors Institut français du Togo, (selon le modèle communiqué, doc 2) ;

Il est fortement conseillé de ne pas attendre cette date pour soumettre votre candidature.

Un webinaire d'information sera proposé en mars.

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises seront examinés.
Tout manquement ou déclaration erronée entraînera la nullité de la candidature.

F - CRITERES D'EVALUATION

- 1 - qualité artistique ;
- 2- qualité des conditions techniques de réalisation ;
- 2- pertinence et la faisabilité du projet de diffusion associé ;
- 3- place donnée aux artistes et techniciennes féminines ;
- 4 - capacité de mobilisation de cofinancement.

G – CALENDRIER DU PROGRAMME

- Lancement de l'appel à projet **le 17 février 2026**
- **Clôture du premier volet de l'appel à projet : le 29 mars 2026**
- Les pièces du dossier dans leur intégralité devront être communiquées à l'adresse suivante :

coordinationfefcreation@institutfrancais-togo.com